

Eau-Secours-Briançonnais

Voici nos commentaires et questions à l'attention de la CCB, en réponse au projet de Compte rendu de la réunion du 27/09/2023 sur les aspects financiers de la DSP Assainissement.

p.1: Les modifications /ajouts que nous vous demandons d'inclure dans le Compte rendu de la séance, sont insérées, en bleu, dans le document pdf que vous nous avez adressé. Comme indiqué, l'envoi du projet de Compte-rendu de séance en format modifiable faciliterait nos échanges.

p.1: Les coefficients K indiqués dans les rapports 2021 et 2022 du délégataire (K 01/01/2022 = 1,34189 p.65 ; K 01/01/2023 = 1,43046 p.66) sont différents de ceux figurant ici (K 01/01/2022 = 1.36452 ; K 01/01/2023 = 1.45446). Lesquels faut-il prendre en considération ?

p.2: Facteurs d'augmentation du prix.

Sauf erreur de notre part, ces facteurs ne sont pas les mêmes s'agissant de la Partie fixe ou de la Partie proportionnelle. En effet les évolutions 2023/2022 indiquées dans votre rapport (p.22) sont différentes : respectivement 9,5% et 11%.

Nous souhaiterions connaître la répartition des Facteurs d'augmentation pour la Partie fixe d'une part et pour la Partie proportionnelle du prix d'autre part (pour une facture type de 120 m3).

p.3: Mise en perspective des résultats CARE vs. CEP.

Nous connaissons le mécanisme d'imputation des charges réparties, il est dans le contrat.

Nous demandons juste de connaître les calculs qui ont été effectués pour quantifier les différents postes de charges indirectes. C'est pourquoi nous demandons une réunion technique de travail pour comprendre les montants qui en résultent dans les CARE.

Nous souhaitons aussi connaître le détail, non nominatif bien entendu, de la partie directe du poste « Personnel », et une indication des effectifs correspondants.

p.5: Evolution des impayés.

Sans bien sûr vouloir connaître nominativement l'origine des impayés, nous demandons à comprendre à quoi tient leur évolution étonnante : de - 26 164 euros à + 156 837 euros.

p.5: Balance négative du CARE.

Nous avons dit qu'imputer au CARE des résultats antérieurs négatifs pour aboutir à un «RÉSULTAT» exactement nul nous paraît fantaisiste. La réponse de SUEZ indiquée dans le projet de Compte-rendu est pour nous incompréhensible : svp clarifiez.

p.6: Tableau d'amortissement.

Nous connaissons la notion de « VAN ». Mais la notion de « Flux de CAPEX net CARE » n'est pas explicitée. C'est pourquoi nous demandons une réunion technique de travail pour comprendre ces tableaux et les montants qui en résultent dans les CARE.

p.7: CEP.

Nous vous remercions de cette communication du CEP (Compte d'exploitation prévisionnel) dans sa version « Avenant n°3 ». Cependant, la colonne « 2022 » n'y figure pas (ce qui est normal).

Veillez donc nous communiquer la version précédente du CEP.

Nous vous prions aussi de nous communiquer le texte intégral de l'Avenant n°3.

Après qu'il ait été dit par M. Fabre lors de la réunion que « *le CARE, qui correspond en fait à une obligation réglementaire, n'a pas de valeur comptable ...* » (ce que nous pensons aussi), nous avons demandé que le Compte d'exploitation effectif de l'exercice 2022, au format du CEP, nous soit communiqué. Merci de nous l'adresser, ainsi que ce même compte pour les trois exercices précédents.

14/12/2023.